

Les subsides

la chaleur. Le réacteur de Tchernobyl n'est pas enfermé dans une enceinte de confinement qui répondrait aux normes de sécurité canadiennes. Les réacteurs CANDU ont un bon bouclier de protection.

Les réacteurs nucléaires du Canada ont un dispositif de sécurité intégré. Tous les systèmes doivent répondre à des normes très élevées. Nous partons du principe que des pannes importantes demeurent possibles, mais les réacteurs sont dotés des systèmes de sécurité les plus fiables qui soient, de façon à ce qu'en cas de panne, les travailleurs et le public soient protégés.

Un accident comme celui de Tchernobyl ne pourrait pas se produire au Canada. Le réacteur CANDU diffère, à bien des égards, du réacteur de Tchernobyl. Il est extrêmement improbable que de graves accidents nucléaires se produisent chez nous. Nos normes de sécurité très strictes, notamment en ce qui concerne l'enceinte de confinement, protègent les Canadiens contre les accidents. Comme pour toute entreprise, il reste toujours des risques, mais ils sont extrêmement faibles en ce qui concerne les réacteurs CANDU mis au point au Canada.

Les avantages de notre programme d'énergie nucléaire sont très importants et compensent largement ce risque très faible. Le gouvernement canadien est déterminé à faire en sorte que le réacteur Candu demeure un système d'énergie nucléaire à la fois sûr, fiable et concurrentiel.

Certains ont fait valoir qu'en URSS les autorités ont dit à la population soviétique qu'un grave accident nucléaire était très improbable et se demandent pourquoi nous devrions croire nos propres autorités lorsqu'elles tiennent le même discours. Je répondrais que l'Union soviétique a l'habitude de tout garder secret.

M. Waddell: Le Canada aussi.

Mlle Carney: Le système nucléaire canadien ne fait l'objet d'aucun mystère. Tout le monde peut obtenir des renseignements sur son fonctionnement. Il est réglementé par un organisme indépendant doté d'un personnel spécialisé.

Le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) réagit un peu trop vivement, monsieur le Président. Je lui signale que, depuis six ans, la Commission de contrôle a communiqué, sur demande, des renseignements concernant toutes les décisions relatives à l'octroi des permis ainsi que les analyses de sécurité correspondantes, mais qu'elle a reçu très peu de demandes à ce sujet.

M. Waddell: Pourquoi Joe Clark l'a-t-il poursuivie pour obtenir des renseignements?

Le président suppléant (M. Charest): À l'ordre.

Mlle Carney: Puis-je poursuivre, monsieur le Président? Tout incident inhabituel se produisant dans une centrale nucléaire, même mineur, est signalé à la Commission de contrôle qui communique son rapport aux médias et au public, y compris au NPd, s'il se donne la peine de le demander. La sécurité des réacteurs nucléaires fait l'objet d'un examen permanent qui permet de tirer la leçon de l'expérience et des accidents.

Même si le réacteur de Tchernobyl est très différent du réacteur CANDU, les autorités canadiennes vont étudier cet accident avec leurs partenaires internationaux pour voir si le Canada a des leçons à en tirer. C'est notamment pour cette raison que nous avons demandé à l'URSS des renseignements au sujet de cet accident. Tant que nous n'aurons pas reçu des

renseignements plus complets sur les causes du désastre de Tchernobyl, nous ne pourrions pas nous livrer à un examen vraiment utile.

Il faudra procéder à une analyse technique approfondie de l'accident et de ses conséquences avant de pouvoir tirer des conclusions. Je demande à la Commission de contrôle et aux autres organismes canadiens responsables de participer aux évaluations internationales de l'accident de Tchernobyl et de nous présenter un rapport complet quant aux conclusions que nous pouvons en tirer.

La résolution propose la tenue d'une enquête publique, complète et immédiate, sur l'énergie nucléaire au Canada. Je sais que l'accident de Tchernobyl inspire au public de vives inquiétudes que nous devons complètement dissiper. Le gouvernement a déjà pris les mesures suivantes. Il a offert de l'aide à l'URSS et offert sa sympathie aux victimes, tout en faisant part de vives inquiétudes sur le manque d'information pertinente. Il a donné l'assurance que Santé et Bien-être Canada surveille la situation afin de protéger la santé des Canadiens. Il a décidé que les experts canadiens en matière de sécurité des réacteurs participent aux analyses de l'accident de Tchernobyl afin de déterminer si le Canada a des leçons à en tirer et des rectifications à apporter. Il a demandé à l'URSS l'information dont les experts canadiens ont besoin pour faire cette analyse.

Le premier ministre (M. Mulroney) et ses collègues au récent sommet de Tokyo ont réclamé des mesures internationales afin de renforcer les systèmes de préalerte et d'aide mutuelle dans les cas d'accidents graves comme celui de Tchernobyl. Les propositions russes d'hier semblent appuyer ces initiatives. Nous devons régler ces problèmes par la coopération internationale.

● (1220)

Je crois que ces actions prouvent éloquemment l'inquiétude du gouvernement et qu'elles constituent une réponse appropriée dans les circonstances. Avant de décider d'entreprendre une enquête publique sur l'énergie nucléaire, il vaut mieux attendre les conclusions des travaux en cours. Le système d'énergie nucléaire CANDU a déjà fait l'objet de deux vastes enquêtes publiques, comme le député d'Algoma l'a signalé. La Commission royale d'enquête sur la production d'électricité en Ontario, la Commission Porter, est arrivée à la conclusion que le CANDU ne présentait aucun danger. Le comité spécial de l'Assemblée législative de l'Ontario sur les affaires de l'Hydro Ontario a conclu à la sécurité acceptable du CANDU. Le Parlement et ses comités offrent une tribune appropriée où il peut être discuté publiquement des questions de ce genre. Le gouvernement à son tour assumera ses responsabilités et prendra des décisions appropriées. D'autres enquêtes publiques sur l'énergie nucléaire ne pourraient probablement pas nous fournir des données appréciables sur la sécurité de la génératrice atomique CANDU. Le gouvernement croit que la génératrice était sûre avant l'accident de Tchernobyl et il le croit encore. Néanmoins, nous voulons nous renseigner autant que possible au sujet de l'accident et il serait opportun que le Canada participe aux études internationales sur l'accident et ses répercussions pour ensuite tirer des conclusions valables et les appliquer.